

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0829**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Place Jules Ferry - Réaménagement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009

Décision n° B-2009-0829

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Place Jules Ferry - Réaménagement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre des projets connexes à la ligne forte C 1 Part-Dieu-Caluire et Cuire, la Communauté urbaine réalisera le réaménagement complet de la place Jules Ferry à Caluire et Cuire. Ces travaux de réaménagement permettront d'assurer le retournement de la ligne forte, tout en requalifiant les espaces publics, en facilitant la connexion avec la ligne C du métro (station Cuire) et en clarifiant la destination des multiples usages de cette place.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme par délibération du 15 octobre 2007.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des travaux de réaménagement de la place Jules Ferry à Caluire et Cuire.

Les prestations feraient l'objet de trois lots distincts :

- lot n° 1 : voiries et réseaux divers,
- lot n° 2 : espaces verts,
- lot n° 3 : clos couverts des kiosques.

Les prestations pourraient être attribuées à une entreprise seule ou à un groupement à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement des travaux concernant l'opération de réaménagement de la place Jules Ferry à Caluire et Cuire,

b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs aux lots suivants :

- lot n° 1 : voiries et réseaux divers,
- lot n° 2 : espaces verts,
- lot n° 3 : clos couverts des kiosques.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2009 et suivants - comptes 231 510, 212 100 et 231 310 - fonctions 0822, 0823 et 0824 - opération n° 1494.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.